Philippe RABERGEAU

30 rue de Belfort, 25200 Montbéliard rabergeau.philippe@gmail.com 06.72.30.85.95

RABERGEAU v. VEOLIA

Documents archivés sur le site:

https://rabergeau-veolia.github.io

VEOLIA rue Audincourt 25420 Voujeaucourt

Charles Demouge - Président
Pays de Montbéliard Agglomération
8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBÉLIARD Cedex

Fait à Montbéliard, le 14 Octobre 2022

SOUS TOUTES RÉSERVES

C.C.:

- Marie-Noëlle Biguinet Maire, rue de l'Hôtel de Ville, 25200 Montbéliard
- Régis Grenier Service Eau & Assainissement regis.grenier@agglo-montbeliard.fr
- Laurent Obadia Veolia Direction de la Communication, 30, rue Madeleine-Vionnet,
 93300 Aubervilliers laurent.obadia@veolia.com
- Veolia Creancier, 21 rue de la Boetie, 75008 Paris
- Veolia Services Consommateurs, TSA 50119, 37911 Tours CEDEX 9
- Veolia Délégué à la Protection des Données, TSA 90001, 69155 Vaulx-en-Velin

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet:

MISE EN DEMEURE DEMANDE D'UNE ENQUÊTE PAR LE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Cela fait plus de 2 mois que ce litige, cette arnaque, cet abus de pouvoir, ce non-respect de la loi, cet abus d'utiliser mon information personnelle pour des sociétés externes et le refus d'éliminer mon information financière, a commencé et à ce jour je n'est toujours pas reçu de réponse à mes réclamations par téléphone, par internet (voir pièce jointe #2) et par lettre recommandée (voir pièce jointe #3).

Voici un rappel des faits:

- Début Août 2022, j'ai contacté Veolia par téléphone au 09 69 32 34 58 avec l'objectif de commander la fourniture d'eau en tant que locataire de mon nouveau appartement localisé au 30 rue de Belfort à Montbéliard (25200). Suivant les instructions de l'agent immobilier (voir pièce jointe #1), je fournis le numéro de compteur, l'index et les noms des anciens locataires. Malheureusement, la personne au téléphone n'a pas pu trouver mon raccordement de fourniture d'eau et a décidé d'abandonner ma demande car personne n'était capable de l'aider! Comme c'était la période des vacances d'août, j'ai supposé que la personne au téléphone était une stagiaire mal formée et sans support.
- Le 23 Août 2022, à 10h35, je renouvelle mon appel téléphonique pour la fourniture d'eau. Comme précédemment, il ne trouve pas mon compteur mais il suppose que je suis connecté à l'adresse du 30 impasse du laquet, il passe un temps important à me décrire tous les services et supports que je vais bénéficier de Veolia. Durant cet appel téléphonique, j'ai fourni de nombreuses informations personnelles ainsi que mon relevé d'identité bancaire (RIB).
- Le 26 Août 2022, je fais le point sur tous les documents que j'ai reçu associés à ma commande du 23 Août (voir pièce jointe #4), je découvre avec stupeur qu'on m'a vendu une assurance et je ne trouve aucune référence sur la fourniture d'eau, aucun contrat, aucun tarif. Je découvre aussi que l'assurance que j'aurai soi-disant acheter est gérée par une société externe (HomeServe, SAS) qui va me facturer tous les mois utilisant le RIB que j'ai donné à un employé de VEOLIA. La société HomeServe, SAS n'a aucun lien avec la société VEOLIA mais prétend faire partie du groupe VEOLIA en utilisant le nom "VEOLIA Habitat Services".
- Le même jour, je téléphone directement à la société HomeServe au 01 70 82 17 88.
 Je demande de résilier le "Contrat d'Assurance et d'Assistance Pack Locataire Appartement". la société HomeServe résilie immédiatement le contrat et m'envoie une confirmation par email.
- Le même jour à 15h35, je téléphone à la société Veolia au 09 69 32 34 58 pour recevoir des explications sur ma commande du 23 Août. Une employée refuse d'admettre qu'on m'a vendu un contrat d'assurance. Elle écoute l'enregistrement téléphonique du 23 Août 2022 mais n'arrive pas à m'expliquer ce qui s'est passé, elle ne peut pas non plus m'expliquer le type de contrat de fourniture d'eaux que j'aurais souscrit avec les différentes modalités et options ainsi que les tarifs. Après une heure et 4 minutes, la communication téléphonique est interrompue.
- Le même jour, je décide de poster des réclamations sur le site internet (voir pièce jointe #2).

- Le 1er septembre 2022, j'envoie une lettre recommandée avec accusé de réception à Veolia (voir pièce jointe #3). Dans cette lettre, je demande une rétractation du contrat commandé par téléphone le 23 Août 2022, j'explique la raison de la rétraction et je demande à recevoir les enregistrements téléphoniques du 23 Août 2022 et du 26 Août 2022.
- Le 12 octobre 2022, je reçois une MISE EN DEMEURE de la part de Veolia (voir pièce jointe #5). On me demande de payer la somme de 77,39 €. Je contacte Veolia au 09 69 32 34 58 pour connaître la raison et me donner des explications. On m'informe qu'on va immédiatement m'envoyer une facture par email.
- Le 13 octobre 2022, j'analyse la facture que je viens de recevoir par email (voir pièce jointe #6). Je contacte Veolia au 09 69 32 34 58 pour recevoir un complément d'information:
 - Q: L'adresse de la facture est au 30 impasse du Laquet. Cette adresse n'existe pas physiquement. L'adresse de la MISE EN DEMEURE est au 30 rue de Belfort ce qui correspond à mon adresse réelle. Pourquoi cette différence d'adresse entre la facture et la MISE EN DEMEURE?
 - A: Je ne sais pas!
 - Q: Avez-vous reçu ma lettre recommandée du 1er septembre 2022 envoyée à Voujeaucourt?
 - A: Non. Mais nous sommes situés à Tours, vous devez nous envoyer le courrier à Tours.
 - Q: J'ai posté des réclamations sur votre site internet le 26 Août. J'attends toujours des réponses.
 - A: Vos réclamations ont été traitées.
 - o Q: quelles sont les réponses à mes réclamations?
 - A:...
 - Q: Hier vous m'avez envoyé la copie d'une facture par email. Est ce que je peux recevoir une copie du contrat d'abonnement par email.
 - o A: Je vais voir ce que je peux faire ...

Constat:

- Durant mon appel téléphonique du 23 Août 2022, Veolia ont communiqué mes données personnelles et financières à une société externe (HomeServe) sans mon autorisation et m'ont enrôlé automatiquement à une assurance utilisant la marque
 - commerciale de Habitat Services afin de me faire croire que ceci faisait partie du service de fourniture d'eau. Apparemment je ne suis pas la seule victime.
- Suite à mon appel téléphonique du 23 Août 2022, Veolia m'a vendu une assurance et un service d'assistance mais ne m'a fourni aucune information sur la fourniture d'eau et aucun contrat d'abonnement.
- Veolia a décidé d'ignorer ma requête pour rétraction de la commande téléphonique du 23 Août 2022 (voir pièce jointe #3). Veolia a décidé de ne pas respecter les lois françaises.
- Veolia a décidé de me harceler en m'envoyant une mise en demeure avec menace de coupure de fourniture d'eau alors que je n'ai pas reçu de facture ainsi que des conditions décrites dans un document contractuel d'abonnement et le règlement de service.
- Veolia a décidé de mentir en m'affirmant avoir traité les réclamations que j'ai envoyé sur le site internet alors que je n'ai reçu aucune réponse (voir pièce jointe #2).
- Veolia a un monopole sur la fourniture d'eau pour le pays de montbéliard et abuse de son pouvoir.

Demande d'une Enquête par Le Pays De Montbéliard Agglomération:

Monsieur Charles Demouge, en décembre 2019, vous avez signé un contrat de délégation de service public (DSP) avec Veolia.

Est ce que ce contrat inclut des clauses qui autorise Veolia a:

- utiliser sans autorisation les données personnelles et financières à des fins commerciales,
- s'enrichir en créant une arnaque à l'assurance ou Veolia enrôle automatiquement les usagers en utilisant leurs données personnelles collectées lors d'un abonnement à la fourniture d'eau,
- ignorer les demandes de rétraction de commande téléphonique,
- ne pas respecter les lois françaises,
- harceler les usagers en envoyant des mise en demeure non justifiées,
- ignorer les réclamations.

La politique de Veolia est: "paye et tais toi", monsieur Charles Demouge, approuvez-vous cet abus de pouvoir de la part de Veolia?

Est ce que le contrat que vous avez signé avec Veolia inclut des clauses pour protéger les habitants du pays de Montbéliard agglomération dans l'éventualité que Veolia abuserait de son pouvoir de monopole?

Je souhaite analyser le contrat que vous avez signé avec Veolia, ainsi que le dernier rapport de la commission de contrôle financier.

Je demande qu'une enquête soit effectuée pour vérifier que Veolia a respecté les termes du contrat que vous avez signé au nom des habitants du pays de Montbéliard agglomération.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe Rabergeau

Piece Jointe #1:

Remove label Spam Delete Mark as unread Snooze Move to Labels More

COMPTEURS veolia x



DIDIER Léa <Lea.DIDIER@nexity.fr>

Aug 3, 2022, 9:25 AM

Reply

to me

Bonjour,

Je reviens vers vous concernant l'appartement situé 30 Rue de Belfort 25200 Montbéliard.

Il faudra contacter Véolia pour le changement de nom pour l'eau (Numéro de compteur 011BA031012

Index: 711)

GAZ: 43208132211434 Index: 1987

Elec: 81177523477300 Index: 5203

Les anciens locataires était Monsieur Vinh Jules et Camus Tom

Pour la remise des clefs a 13H15 merci de venir avec vos pièces d'identités

Je reste a votre disposition

Cordialement

Léa

Pour nous contacter, pensez à utiliser votre Espace Privé Client, accessible depuis le site <u>mynexity.fr</u>.

Nous nous engageons à prendre en charge votre demande dans un délai maximum de 48h

Retrouver toutes les réponses à vos questions 24/24 et 7J/7 sur notre centre d'aide https://assistance.nexity.fr/hc/fr



SERVICES AUX PARTICULIERS

Léa DIDIER Négociateur location Lea.DIDIER@nexity.fr M: +33 6 12 88 73 18

Piece Jointe #2:

Formulaire de contact		
Réfence de l'abonnement	0331138800028113	
Date de la demande	26/08/2022	
Objet	92-reclamation	
Nom et adresse de l'abonné	RABERGEAU PHILIPPE	
	30 IMPASSE DU LAQUET 1ER ETAGE 25200 MONTBELIARD FRANCE	
Téléphone transmis	Non renseigné	

٠,	ihell	4 -1-	1		
- 1	inelli	90.9	ia d	ıema	INGE

je n'ai recu aucune information sur le prix de l'eau et des frais annexe. je n'ai aucun contrat, uniquement plein de text qui veut rien dire pour un particulier

Formulaire de contact		
Réfence de l'abonnement	0331138800028113	
Date de la demande	26/08/2022	
Objet	92-reclamation	
Nom et adresse de l'abonné	RABERGEAU PHILIPPE 30 IMPASSE DU LAQUET 1ER ETAGE 25200 MONTBELIARD	
Téléphone transmis	FRANCE Non renseigné	

Libellé de la demande

vous avez communique mon RIB a une societe externe a la votre sans mon authorisation. je souhaite des explications

Formulaire de contact		
Réfence de l'abonnement	0331138800028113	
Date de la demande	26/08/2022	
Objet 92-reclamation		
Nom et adresse de l'abonné	RABERGEAU PHILIPPE 30 IMPASSE DU LAQUET 1ER ETAGE 25200 MONTBELIARD FRANCE	
Téléphone transmis	Non renseigné	

Libellé de la demande

je veux une copie audio des 3 appels telephoniques que j'ai effectue. le dernier a dure plus d'une heure!!! la baterrie de mon telephone a failli

Formulaire de contact		
Réfence de l'abonnement	0331138800028113	
Date de la demande	26/08/2022	
Objet 92-reclamation		
Nom et adresse de l'abonné	RABERGEAU PHILIPPE 30 IMPASSE DU LAQUET 1ER ETAGE 25200 MONTBELIARD	
Téléphone transmis	FRANCE Non renseigné	

Libellé de la demande

annuler mon contrat d'assurance. je souhaite acheter de l'eau pas une assurance

Piece Jointe #3:

Philippe Rabergeau 30 rue de Belfort 25200 Montbéliard rabergeau.philippe@gmail.com 06.72.30.85.95

> VEOLIA rue Audincourt 25420 Voujeaucourt

Fait à Montbéliard, le 1er Septembre 2022

SOUS TOUTES RÉSERVES

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet:

RÉTRACTATION DU CONTRAT ENVOI DES ENREGISTREMENTS TÉLÉPHONIQUES

Je vous notifie par la présente ma **rétractation du contrat**, commandé par téléphone le 23 Août 2022. Référence de la demande: 12061444. Conformément à l'article L121-21 du code de la consommation.

Voici pourquoi:

Le 23 Août 2022, à 10h35, j'ai contacté votre société par téléphone au 09 69 32 34 58 avec l'objectif de commander la fourniture d'eau en tant que locataire de mon nouvel appartement localisé au 30 rue de Belfort à Montbéliard (25200).

Pendant l'appel de 30 minutes, j'ai fourni de nombreuses informations personnelles ainsi que mon relevé d'identité bancaire (RIB).

Après quelque jours, je découvre qu'on m'a vendu une assurance et je ne trouve aucune référence sur la fourniture d'eau, aucun contrat, aucun tarif. Je découvre aussi que l'assurance que j'aurai soi-disant acheter est gérée par une société externe (HomeServe, SAS) qui va me facturer tous les mois utilisant le RIB que j'ai donné à un employé de VEOLIA. La société HomeServe, SAS n'a aucun lien avec la société VEOLIA mais prétend faire partie du groupe VEOLIA en utilisant le nom "VEOLIA Habitat Services".

Je réalise que VEOLIA a vendu mes informations personnelles et financières à une société externe sans mon autorisation et qu'est ma vendu un service dont je n'ai pas besoin car je suis déjà assuré pour l'appartement que je loue. En fait, je ne me souviens pas que l'employé de VEOLIA utilise le mot assurance durant l'entretien.

Le 26 Août 2022 à 15h35, je téléphone à votre société au 09 69 32 34 58 pour recevoir des explications. Une employée écoute l'enregistrement téléphonique du 23 Août 2022 mais n'arrive pas à m'expliquer ce qui s'est passé, elle ne peut pas non plus m'expliquer le type de contrat que j'aurais souscrit avec les différentes modalités et options ainsi que les tarifs. Après une heure et 4 minutes, la communication téléphonique est interrompue.

J'ai aussi appris par email que je ne vais pas recevoir de facture électronique, uniquement des factures par courrier postal. Pourquoi? J'ai l'impression que votre société a décidé de m'emmerder.

Je ne veux pas faire un "chèque en blanc" san explication et je suis en colère que vous m'avez enduit en erreur et vendu un produit que je n'ai pas besoin à mon issue. En quelque mots, votre société a essayé de m'arnaquer.

C'est pourquoi, je vous informe de ma rétractation de la commande.

Je suis aussi en colère du fait que des milliers ou peut être des millions d'usagers se sont fait aussi arnaquer comme moi par votre société.

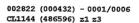
J'ai besoin de **recevoir les enregistrements téléphoniques** intégrales du 23 Août 2022 à 10h35 (30 minutes) et du 26 Août 2022 à 15h35 (1 heure et 4 minutes) afin de justifier le contenu de cette lettre.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe Rabergeau











M. PHILIPPE RABERGEAU 30 IMPASSE DU LAQUET 25200 MONTBELIARD

Votre contrat HomeServe : vos Conditions Particulières à conserver !

Votre numéro de client : C66489231 Votre numéro de contrat : A68417321 Votre contrat:

Pack Locataire Appartement

Période de garantie de votre contrat : du 20/09/2022 au 22/08/2023

Lyon, le 24 août 2022

Cher Monsieur Rabergeau,

Bienvenue chez HomeServe! Nous vous remercions pour votre souscription. Toutes nos équipes s'engagent pour que, grâce aux garanties de votre Contrat d'Assurance et d'Assistance Pack Locataire Appartement, vous ayez l'esprit tranquille et que vous soyez bien chez vous! En effet, votre contrat couvre les urgences de plomberie et d'électricité à l'intérieur de l'appartement dont vous êtes locataire.

Pour 3,99 € seulement par mois, vous bénéficiez de nombreux avantages pour votre appartement :

- UN SERVICE D'ASSISTANCE DISPONIBLE 7J/7, 24H/24 joignable au 01 70 82 17 74 ou sur votre Espace Client.
- L'ORGANISATION RAPIDE DE L'INTERVENTION Dans les 2 heures suivant votre demande, un prestataire agréé par notre Service d'Assistance vous contacte pour fixer un rendez-vous à votre convenance.
- L'INTERVENTION DU PROFESSIONNEL A VOTRE DOMICILE Toutes les réparations sont réalisées par un professionnel qui s'assure de la qualité et de la propreté des réparations.
- LA PRISE EN CHARGE COMPLETE DES PRESTATIONS 2 interventions par année d'assurance, jusqu'à 500 € TTC par intervention pour l'une des prestations suivantes : le débouchage de vos canalisations d'évacuation, la réparation en cas de fuite sur vos canalisations d'alimentation d'eau apparentes, la réparation ou le remplacement de vos robinets, la réparation du mécanisme de chasse d'eau, ou la réparation en cas de panne sur l'installation électrique fixe. Frais de déplacement, pièces et main-d'œuvre compris.
- ERMBOURSEMENT DE L'EAU PERDUE En cas de surconsommation consécutive à une fuite qui serait supérieure de 10% par rapport à votre consommation d'eau habituelle.
- NI FACTURE, NI FRANCHISE A PAYER Vous n'avez rien à régler dans la limite des couvertures de votre Contrat.

Découvrez aussi les informations utiles de votre contrat au verso ou sur espace-client.homeserve.fr et votre mandat SEPA à remplir et à nous retourner.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Rabergeau, l'expression de nos plus sincères salutations.

M. May want Nicolas Mogenot Directeur Général HomeServe Assistance

En cas d'urgence, contactez-nous : nous nous occupons de tout !

Ma déclaration de sinistre :

space-client.homeserve.fr

Créez votre Espace Client avec votre adresse e-mail 7j/7 - 24h/24 - 365j/an

N'appelez pas de professionnel vous-même si vous souhaitez utiliser votre contrat.

Faites votre déclaration et suivez votre intervention sur votre Espace Client : c'est simple et rapide!

MISE EN DEMEURE du 5 octobre 2022

Adresse desservie : M PHILIPPE RABERGEAU 1ER ETAGE 30 IMPASSE DU LAQUET 25200 MONTBELIARD

03 311 388 00028113 22218

Pour nous contacter

Par internet :

Nww.eau.veolia.fr

Par téléphone :

Ø 09 69 32 34 58

(appel non surtaxé) lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier:

Votre service Consommateurs Veolia Eau TSA 50119

37911 Tours Cedex 9

Comment payer votre facture?

Pour ne plus oublier de régler vos factures d'eau et ainsi éviter les mauvaises surprises, adoptez le prélèvement automatique sur simple demande auprès de votre Centre Service Client (voir détails au verso).

/22100625077L1/5693/21/0/1000EGC

M PHILIPPE RABERGEAU 30 RUE BELFORT 25200 MONTBELIARD FRANCE

AVIS DELIVRE AVANT POURSUITES

A ce jour, le réglement de votre facture ne nous est pas parvenu. Si vous l'avez effectué récemment, merci de ne pas tenir compte de cette lettre. Sinon, le montant indiqué est à régler, dès réception de ce courrier. Des pénalités peuvent être applicables en cas de retard de paiement ainsi qu'une majoration de 25% de la part assainissement. En outre, toute entreprise ou établissement débiteur doit également s'acquiter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (L441-3 et L441-6 du code du commerce). Dans le cas où cette facture ne serait pas réglée avant le 12 octobre 2022, la fourniture d'eau pourra être interrompue, dans les conditions prévues par la réglementation pour les locaux professionnels et les résidences secondaires. Si vous réglementation pour les locaux professionnels et les résidences secondaires. Si vous rencontrez des difficultés financières, afin de trouver la solution la plus adaptée, contactez dans les meilleurs délais les services sociaux. Si vous avez bénéficié d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement depuis moins d'un an, merci de nous transmettre sous 15 jours l'avis d'attribution. Vous pourrez ainsi bénéficier des dispositions prévues par la loi.

Mise en demeure pour non paiement.

Montant à régler :

77,39 € πc | Avant le 12 octobre 2022

comprenant:

date

facture

acompte/

pénalités reste à payer

d'émission 01.09.2022

ou avoir 62,39

versement 0,00

15,00

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement AVANT la date limite de paiement indiquée sur la présente Prévoyez le délai

facture.

d'acheminement de

votre courrier

IBAN: FR76 1254 8940 0103 3146 6644 072 ICS: FR68ZZZ437614 RUM: TIP0030072033113880002811322218 M PHILIPPE RABERGEAU 30 RUE BELFORT 25200 MONTBELIARD

Montant: 77,39 €

Date et lieu

risation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Signature

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolla Eau - Compugnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolla Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être rembourés par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines sulvant la date de débit de votre compte pour un crédit lorse de la convention de les semaines sulvant la date de débit de votre compte pour un crédit-lorse de la convention de la compte de la convention de l pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA, ponctuel. Votre signature vaut

CENTRE DE PAIEMENTS TSA 30039 41976 BLOIS CEDEX 9

300705002135 RABERGEAU PHILIPPE

12548940010331466644072

003007000261 28033113880002811322218000984101

FACTURE du 1 septembre 2022

Adresse desservie : M PHILIPPE RABERGEAU 1ER ETAGE 30 IMPASSE DU LAQUET 25200 MONTBELIARD

Votre référence : 03 311 388 00028113 22218

Votre adresse électronique : rabergeau.philippe@gmail.com

Pour nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

Par téléphone :

O9 69 32 34 58

(appel non surtaxé) lundi au vendredi de 8h-19h, samedi 9h-12h urgence 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Votre service Consommateurs Veolia Eau TSA 50119 37911 Tours Cedex 9

03.311.388

avant le:

Période facturée

62,39 € TTC 19 septembre 2022

M PHILIPPE RABERGEAU 30 IMPASSE DU LAQUET 25200 MONTBELIARD FRANCE

Information Client -

Cette facture fait suite à votre abonnement aux services d'eau et/ou d'assainissement de votre commune. Elle correspond aux conditions décrites dans le document contractuel d'abonnement et le règlement de service qui vous ont été communiqués par envoi séparé et dont nous vous invitons à prendre connaissance. Nous vous remercions d'effectuer votre paiement avant la date indiquée ci-dessous. Le paiement de cette facture vaut accusé de réception du règlement de service, qu'il vous ait été adressé par courrier ou courriel.

Votre facture d'accès au service

Montant à régler :

comprenant :

■ Autres produits

(voir détail au verso)

Consommation facturée :

0 m³

62.39 €

Votre consommation d'eau

Faites un geste pour l'environnement, optez pour l'e-facture sur www.eau.veolia.fr ou sur simple appel



IBAN: FR76 1254 8940 0103 3146 6644 072 ICS : FR68ZZZ437614 RUM : TIP0030070033113880002811322218

Date et lieu Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, et votre banque se la compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Montant : 62,39 €

TIPS€PA

CENTRE DE PAIEMENTS TSA 30039 41976 BLOIS CEDEX 9

300731006438 RABERGEAU PHILIPP

12548940010331466644072

003007000059 28033113880002811322218000965101

6239

62,39 €

Votre facture détaillée Quantité Prix Montant Total Montant Taux ou Volume unitaire distributeur autres organismes de TVA général (m³) (€ HT) (€ HT) (€ HT) (%) (€ TTC) ■ DIVERS Frais d'accès au service 56,72 10,00 **Total DIVERS** 56,72 62,39 Total général : 56,72 € HT 56.72 62,39

Total TVA (10,00 %): 5,67 €

Montant à régler :

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.
Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Consommation
D11BA031012	15	711	0

Glossaire

- Eau: La distribution de l'eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.
- Eaux Usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.
- Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.
- Consommation: Montant de votre facture en fonction du volume consommé en m³.
- Agence de l'eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.
- Part(s) Collectivité(s) (communale, syndicale, ...): Montant reversé aux collectivités responsables du service public et destiné à financer les réseaux et installations.
- Part Distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel :
- En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- Paiement par TIPS€PA:

Attention aux délais postaux, afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Datez et signez votre TIPS€PA et renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA.

· Paiement par Carte Bancaire :

Rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », créer votre espace personnel et vous laisser guider.

- Paiement par prélèvement à l'échéance :
- Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.
- Paiement par chèque :

Attention aux délais postaux, afin de ne pas risquer de Flashez pour payer par e-TIF pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

Pour payer par virement bancaire : VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX FR7631489000100021943553447

ou carte bancaire

